

Préconisations pour un langage inclusif

Éliane Viennot

*Ce n'est pas la langue française qui est sexiste, ce sont ses locuteurs
et locutrices. Qui ne sont pas responsables de ce qu'on leur a mis dans la tête,
mais de ce qu'elles et ils en font.*

A. NOMMER LES FEMMES

1. Utiliser l'expression « les femmes » pour désigner les personnes de chair et d'os, et réserver l'expression « la femme » pour l'expression du fantasme.

Exemples : « La situation des femmes se dégrade dans les pays en guerre. » — « On fêtera demain la Journée internationale des droits des femmes. » — « Bardot incarnait la femme libérée dans les années 1960. »

- L'emploi du terme au singulier réduit les individus qui composent l'immense population féminine à un seul « type », identique dans toutes les sociétés et à toutes les époques. Il oblige les femmes à se sentir l'incarnation d'un personnage immuable, auquel il convient de se conformer coûte que coûte.

2. Utiliser les termes féminins pour désigner les métiers, les fonctions, les qualités des femmes.

Exemples : « Mme la directrice » — « L'écrivaine Assia Djebar » — « La juge des libertés »

- La convergence de genre entre l'article, le nom et les autres termes s'accordant éventuellement avec eux est de rigueur dans la langue française. Des énoncés comme « *Mme le recteur est arrivée* » sont des solécismes (erreurs de syntaxe), au même titre que le serait « *Ce chèvre est très douce* ». La thèse soutenue par l'Académie française jusqu'en 2019, selon laquelle certains noms de fonctions sont neutres – quoique masculins, puisqu'il n'existe pas de noms neutres en français – ne repose sur rien. Elle n'est d'ailleurs défendue que pour les fonctions prestigieuses qui ont longtemps été monopolisées par les hommes. *Tous les noms de métier, fonction, dignité, qualité, rôle... sont attestés aux deux genres dans l'ancienne langue.*, que leur emploi soit propre, figuré ou « conjugal » (le type d'emploi n'ayant aucune conséquence sur la morphologie). Aucun n'a besoin d'être forgé, sauf cas de fonctions ou de métiers nouveaux.

3. Préférer les termes utilisés de longue date aux néologismes

Exemples : « L'autrice signera ses livres à 17 heures. » (plutôt que l'auteure) — « C'est elle qui sera rapporteuse de la loi. » (et non rapporteure)

- Les néologismes en *-eure* ont été forgés dans les années 1970-1980, le plus souvent au Québec, à partir d'une bonne intention (permettre aux femmes d'être nommées justement) mais d'une idée fautive (le français aurait manqué de mots féminins pour certaines fonctions prestigieuses). Les recherches en histoire de la langue ont montré depuis que ces mots ont des siècles d'existence, mais qu'ils ont été bannis des dictionnaires, voire explicitement condamnés (*autrice, médecine, poétesse...*). Les féminins en *-eure* doivent être réservés aux termes pour lesquels il n'y a pas d'autre solution (*ingénieure*, puisqu'*ingéniouse* est le féminin d'*ingénieur*). Dans ces cas-là, le fait de recourir à une désinence peu usitée se justifie. Dans les autres cas, elle continue de « marquer », à l'oral comme à l'écrit, les fonctions autrefois pensées comme « ne convenant qu'à des hommes » (selon l'expression de plusieurs grammairiens du XIX^e siècle), comme si elles n'étaient toujours pas normalement accessibles aux femmes ; et elles obligent les apprenant·es du français à mémoriser ces « exceptions » – ou à se faire repérer comme ne connaissant pas les usages.

4. Bannir l'attribution à une femme du nom de fonction de son mari.

Exemple : « L'épouse du général était présente à la cérémonie. » (et non la générale)

- Ces emplois obsolètes étaient fréquents dans l'ancienne France. Ils ont été introduits à la Renaissance dans les couches supérieures de la clergie (la classe vivant de son savoir), par imitation de la noblesse, où les époux partageaient le titre du plus élevé des deux dès le jour

de leur mariage. Dans la clergie, ces appellations étaient purement honorifiques – les fonctions n’étant pas exerçables par des femmes. Cet usage doit être abandonné. Non seulement il correspond à un état social révolu, mais il introduit de véritables usurpations de titres dans une société où il y a de vraies générales, colonelles, rectrices, etc. Il condamne par ailleurs à ridiculiser les époux ou les épouses de ces femmes, ou les époux de ces hommes – puisque toutes ces situations sont désormais possibles.

5. Utiliser « Madame » pour s’adresser aux femmes, quel que soit leur âge.

- Le mot « *demoiselle* » désignait autrefois un titre de petite noblesse, dont l’équivalent masculin était « *damoiseau* ». Peu à peu, à partir du XVII^e siècle, les appellations « *Mademoiselle* » et « *Madame* » en sont venues à désigner deux statuts matrimoniaux différents pour les femmes, tandis que tous les hommes se voyaient appelés par un vocable unique ne connotant ni le statut social ni le statut matrimonial (*Monsieur*). L’égalité exige que soit abandonnée cette disparité obligeant les seules femmes à faire savoir qu’elles sont mariées – ou non. Ce terme est banni dans les formulaires administratifs depuis la circulaire du Premier ministre du 23 février 2012, à l’instar des expressions « *nom d’épouse* », « *nom de jeune fille* » et « *nom patronymique* ».

6. Utiliser les noms propres des femmes de la même manière que ceux des hommes.

Exemple : « Nathalie Sarraute s’est illustrée dans le nouveau roman à la même époque qu’Alain Robe Grillet ; mais Sarraute a exploré d’autres dimensions que Robe Grillet. »

- Le fait d’utiliser le prénom pour les seules femmes tend à leur dénier le même statut intellectuel ou social qu’aux hommes, à les infantiliser. Les prénoms ne sont usuels que lorsqu’on parle des princesses ou des reines (qui peuvent avoir un titre, mais n’ont pas de « nom de famille », pas plus que leurs homologues masculins).

B. NOMMER LA POPULATION

1. Éviter les expressions fondées sur des stéréotypes de genre.

Exemples : « Le jardin d’enfants » (et non l’école maternelle) — « La langue première » (et non maternelle) — « Administrer ses biens raisonnablement » (et non en bon père de famille)

2. Utiliser le terme *humain* et non le terme *homme* pour désigner l’humanité ou l’espèce humaine.

Exemples : « Les droits humains » — « L’être humain est souvent imprévisible. » — « L’humain est un mammifère bipède. » — « Les sciences humaines »

- L’expression *l’homme* est, pour parler des femmes et des hommes, à la fois sujette à confusion et porteuse d’inégalité. Avec ou sans majuscule (la différence ne correspond à rien dans les usages typographiques), il ne s’agit pas de la traduction de *l’homo* latin, qui désignait les deux sexes (le mâle étant désigné par le mot *vir*). Dans son emploi courant, cette expression a d’abord signifié l’être humain de sexe mâle (l’autre étant négligé ou exclu). La *Déclaration des droits de l’homme* de juillet 1789 en est la preuve : les nouveaux droits ouverts aux hommes (voter, être élu, pouvoir concourir à tous les emplois en fonction de ses capacités...) sont restés fermés aux femmes pendant 100 à 150 ans. Certaines ont protesté dès les semaines suivantes, en vain. Toutes les Déclarations des droits de l’homme se sont conjuguées avec l’exclusion des femmes des droits politiques, jusqu’en 1944. En 1948, lors de l’adoption de la Déclaration universelle des droits humains (vocabulaire choisi par la plupart des nations, sous la pression de plusieurs femmes, dont Eleanor Roosevelt), la France a mené une véritable bataille pour conserver ce terme, entraînant avec elle les pays francophones – dont plusieurs ont depuis changé leur terminologie.

3. Exprimer le féminin et le masculin dans les énoncés s’adressant aux deux sexes ou parlant d’eux.

Exemples : « Les candidates et les candidats seront connus** le 15 juin. » — « Les auditeurs et les auditrices* peuvent nous écrire... » — « Chères amies, chers amis... » — « Celles et ceux qui le demandent... »*

- L’expression du seul masculin dans les énoncés portant sur des populations mixtes invisibilise les femmes. Elle induit mécaniquement la personne émettant le discours à ne

penser qu'aux sujets masculins de son propos. Elle fait comprendre (et admettre) aux auditrices ou aux lectrices – comme aux auditeurs et aux lecteurs – que les femmes ne comptent pas, ou moins que les hommes. Elle peut aussi induire des erreurs d'interprétation, ou des imprécisions fâcheuses (comment comprendre « les élus ont tenu des propos sexistes » ?).

4. Utiliser les abréviations avec parcimonie.

- Dans la langue écrite, on peut user de signes diacritiques pour éviter l'expression des deux termes. Préférer le point médian, exempt de défauts techniques ou idéologiques, et ne l'utiliser que lorsque les termes féminins et masculins ne diffèrent que de lettres en plus ou en moins (« *candidat·es* », « *collégien·nes* », « *Suisse·s·es* »). Lorsque les mots présentent des désinences différentes, les écrire en entier ou ne les tronquer que dans les espaces très contraints (tableaux...), à l'aide de la barre oblique (« *Les auditeurs/trices* »). Utiliser aussi la barre oblique quand les deux mots sont complètement différents (« *elles/ils* »). Un seul point suffit pour les mots au pluriel.

* ordre alphabétique : voir C2.

* accord de proximité : voir C1

C. RESPECTER L'ÉGALITÉ

1. Bannir l'accord « du masculin qui l'emporte sur le féminin », inutile et nocif. Lui préférer l'accord de proximité, ou l'accord selon le sens.

Exemples d'accord de proximité : « Les candidates et les candidats seront connus le 15 juin. » — « Mes frères et mes sœurs ont été surprises. »

Exemples d'accords selon le sens : « Les filles et leur père sont descendues à la mauvaise gare. » (« les garçons et leur mère sont descendus... ») — « Des infirmières et un traducteur ont été envoyées sur place »

- L'ancienne langue variait les types d'accord lorsque plusieurs substantifs de genres et/ou de nombre différents devaient être associés à un adjectif, un participe passé ou un verbe unique. L'accord avec le nom le plus proche était très fréquent, parce qu'il est intuitif et euphonique. L'accord avec le nom jugé le plus important (quelle que soit la raison : nombre, valeur intrinsèque) existait aussi. Le dogme de l'accord au masculin pluriel a été mis au point par les grammairiens masculinistes du XVII^e siècle, au prétexte que le « genre le plus noble » devait s'imposer en cas de présence conjointe des deux genres, au nom de la supériorité des mâles sur les femelles. En réalité, ils désiraient que la langue conforte l'ordre social et politique auquel ils devaient leur position de dominants. « *Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif.* » écrit Duplex (*Liberté de la langue française*, 1651). La formule connue de nos jours, *Le masculin l'emporte sur le féminin*, date de la III^e République, dont les responsables ont souhaité qu'elle soit installée dans les têtes à un âge où l'on ne peut pas contester. Elle est à bannir dans une société qui promeut l'égalité des sexes et cherche à la réaliser. Voir le Manifeste des enseignant·es : « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (*Slate.fr*, 7 nov. 2017).

2. Recourir à l'ordre alphabétique.

Exemples : « L'égalité femmes-hommes » (et non hommes-femmes) — « Les électeurs et les électrices » — « La directrice et le directeur » — « Les Français et les Françaises »

- L'ordre alphabétique, arbitraire, est le seul qui permette de distribuer équitablement les termes féminins et les termes masculins dans les énoncés pragmatiques (les énoncés littéraires peuvent obéir à d'autres logiques, comme le rythme et les sonorités). À l'inverse, placer en première position les termes désignant les hommes revient à conforter la domination masculine, tandis qu'y placer les termes désignant les femmes reviendrait à faire intervenir la « galanterie », qui n'a rien à faire dans le domaine linguistique (si tant est qu'elle ait à faire dans le domaine social, où la politesse envers chacun·es serait mieux venue).

3. Ne pas craindre les féminins génériques.

Exemples : « Germaine de Staël est l'écrivaine la plus importante de son temps ». « Virginie Despentès est l'une des meilleures autrices que la France ait eues depuis longtemps »

- N'en déplaise à Bernard Pivot, on ne voit pas pourquoi les personnes lisant ou écoutant ces phrases se méprendraient, et iraient chercher à quelles autres femmes elles peuvent bien être comparées. L'idée selon laquelle, pour qu'il soit clair qu'on les compare aussi à des hommes, il faut recourir à un nom masculin (*GS est l'auteur le plus important...*) ou à une périphrase (*VD fait partie des meilleurs auteurs ou autrices...*) n'est que le produit d'un très long bourrage de crâne. Si nos interlocuteurs et interlocutrices ont un doute, elles poseront la question... et ce sera l'occasion d'une intéressante discussion.

D. RESPECTER SANS ALOURDIR NI SYSTÉMatisER

1. Combiner ordre alphabétique et accords de proximité, pour éviter au maximum le recours aux points médians.

Exemples : « Les candidates et les candidats seront connus le 15 juin. » (plutôt que connu es) — « Chères et chers amis » (plutôt que ami es) — « La ou le directeur sera conduit à décider » (plutôt que La/le directeur/trice sera conduit e...)

2. S'adapter aux majorités.

Exemples : « Les infirmières sont aujourd'hui très mal payées. » — « Les ouvriers du bâtiment sont fréquemment victimes d'accidents graves. » — « Les étudiantes qui ont terminé leur devoir peuvent sortir. »

- Il ne s'agit pas ici de nier qu'il y ait des infirmiers, des ouvrières du bâtiment ou des étudiants, mais d'adapter la situation de communication aux groupes dans lesquels il existe un fort différentiel de genre. Les femmes ont l'habitude qu'on s'adresse à elles au masculin lorsqu'il n'y a qu'un homme parmi elles, les hommes s'habitueront aussi à la situation inverse.

3. Viser l'esprit de l'égalité, non son expression pointilleuse.

- Ces recommandations visent à faire reculer l'expression du masculin hégémonique tel qu'il est aujourd'hui la plupart du temps pratiqué par les locuteurs et les locutrices françaises. Elles n'ont pas besoin d'être appliquées d'un bout à l'autre d'un texte, phrase après phrase. Des panachages entre les procédés peuvent être introduits, des formules alternatives à l'expression des sexes utilisées (« *le personnel soignant* » plutôt que « *les infirmières et les infirmiers* »). L'essentiel est de signifier à qui et de qui l'on parle, d'en parler de manière égalitaire et respectueuse.

Pour plus d'informations, voir :

- Éliane Viennot, *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, Donnamarie-Dontilly, Éd. iXe, 2018
- Éliane Viennot et al., *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnamarie-Dontilly, Éd. iXe, 2016
- Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnamarie-Dontilly, Éd. iXe, 2014, 2^e éd. augmentée, 2017
- Éliane Viennot, <http://www.elianeviennot.fr/Langue.html>